

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO RV24-5651

Avis public est donné, que le conseil de la Ville de Drummondville, à une séance publique tenue le 10 juin 2024, a adopté le règlement no RV24-5651 ayant pour objet :

D'augmenter le fonds de roulement, à partir du surplus accumulé non affecté, d'un montant de 1 500 000 \$ portant celui-ci à 29 400 000 \$

Ce règlement entre en vigueur le 14 juin 2024 et est maintenant déposé au bureau de la greffière de la Ville où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Donné à Drummondville, Québec, ce 14 juin 2024.



M^e Mélanie Ouellet, greffière de la Ville

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(Article 336 de la *Loi sur les cités et villes*)

Je, M^e Mélanie Ouellet, greffière de Drummondville, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public concernant le règlement numéro RV24-5651 sur le site Internet de la Ville de Drummondville le 14 juin 2024, tel que stipulé au règlement sur les avis publics de la Ville.



M^e Mélanie Ouellet, greffière de la Ville